



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Direction des Ressources humaines

*Sous-direction de la Modernisation
et de la gestion statutaires
Bureau de la Modernisation et de la gestion statutaires
des contractuels, des personnels d'exploitation et
des personnels maritimes*

ARRETE N° 15- 075

MINISTERE DE L 'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993 modifiée relative à l'imprimerie nationale, notamment son article 4-1,

Vu le décret n° 46-1507 du 18 juin 1946 modifié fixant le statut des auxiliaires recrutés sur contrat par le ministère des travaux publics et des transports pour le service des ponts et chaussées,

Vu le décret n° 78-1305 du 29 décembre 1978 modifié relatif aux personnels administratifs et technique du service national des examens du permis de conduire, notamment son article 10,

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État,

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu les règlements intérieurs locaux,

Vu le règlement intérieur local des personnels non titulaires employés par le service régional de l'équipement de la région parisienne,

Vu le procès-verbal des élections du 4 décembre 2014 en vue de la désignation des représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels contractuels recrutés par l'administration centrale du ministère de l'Écologie, du Développement durable, de l'Énergie, des Transports et du Logement en application des articles 4 ou 6 de la loi du 11 janvier 1984 ou sur contrat sui generis, par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) en application des articles 4 et 6 de la loi du 11 janvier 1984, par la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) en application des articles 4 ou 6 de la loi du 11 janvier 1984 et de l'article 4-1 de la loi du 31 décembre 1993, ainsi que de l'article 3-2 de la loi du 11 janvier 1984 ou régis par des règlements intérieurs locaux, par le règlement de la direction régionale de l'Équipement d'Île-de-France et gérés par la direction des ressources humaines, par le décret du 18 juin 1946 ou par le décret du 29 décembre 1978.

Sur la proposition du Directeur des ressources humaines,

ARRETE :

Article 1^{er}: La composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels contractuels recrutés par l'administration centrale du ministère de l'Écologie, du Développement durable, de l'Énergie, des Transports et du Logement en application des articles 4 ou 6 de la loi du 11 janvier 1984 ou sur contrat sui generis, par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) en application des articles 4 et 6 de la loi du 11 janvier 1984, par la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) en application des articles 4 ou 6 de la loi du 11 janvier 1984 et de l'article 4-1 de la loi du 31 décembre 1993, ainsi que de l'article 3-2 de la loi du 11 janvier 1984 ou régis par des règlements intérieurs locaux, par le règlement de la direction régionale de l'Équipement d'Île-de-France et gérés par la direction des ressources humaines, par le décret du 18 juin 1946 ou par le décret du 29 décembre 1978 est fixée ainsi qu'il suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. François CAZOTTES Administrateur général Directeur des Ressources Humaines	Mme Brigitte THORIN Ingénieure en chef des travaux publics de l'État 1 ^{er} groupe Adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires (SG/DRH)	Mme Inés URTIAGA (CGT-FSU)	M. Jacky SAUDET (CGT-FSU)
Mme Ghislaine ARILLA Ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État Cheffe du bureau des cabinets	Mme Catherine POINSARD Attachée principale d'administration Adjointe à la cheffe du bureau des cabinets	Mme Françoise FONTANEAU (CGT-FSU)	Mme Joséphine VIAL (CGT-FSU)
Mme Carole MORAND Attachée principale d'administration Cheffe du bureau des ressources humaine (DGALN/SAGP/SDAG)	Mme Anne HELLEGOUARCH Attachée d'administration Adjointe au chef du bureau des ressources humaines et des moyens généraux (DGITM/SAGS/AG)	M. Denis MAIRESSE (CGT-FSU)	Mme Véronique LEITAO (CGT-FSU)

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Mme Laure MATIGNIER Attachée principale d'administration Cheffe du service compétences et parcours professionnel (CEREMA/DRH)	Mme Fanélie VIGNE Attachée d'administration Responsable du pôle recrutements mobilité (CEREMA/DRH/CPP)	M. Jérémy DEVAUX (FO)	M. Jean-François RIZZO (FO)
Mme Frédérique TOUSSAINT Attachée d'administration Cheffe du bureau des effectifs et des ressources humaines (DRIEA IF/SG)	Mme Cécile LERAY Attachée principale d'administration Cheffe du bureau de l'expertise statutaire et du suivi des agents accueillis en position normale d'activité ou mis à dispositions (SG/DRH/MGS)	Mme Séverine ADOBATI-BORDE (FO)	M. Jon SALLABERRY (FO)

Article 2 : Le Directeur des ressources humaines du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

11 MARS 2015

Chef du bureau SG/DRII/MGS3

Fabienne TROMBERT